Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 033-213304850-20260629-DE2026_06_08-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	18
Absents excusés :	0
Absent :	1

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BALAYN, BIHR, BOYER, CANTE, CESARINI, COUTURE, DURAND, GRANEREAU, LAGUILLON, LOUCHEZ-SANCHEZ, MICHEL, MOULIERAC, NOUGUEY, PORTAL, RICAUD, ROSSI, UGOLINI.

Absent excusé : Néant

Absent : Mme. FAURE-MATHIEU

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL.

Délibération n° 2026.06.08

Objet : Régularisation de la cotisation annuelle à l'AAE (Association d'Aide à l'Éducation)

- **Débats :**
  - La cotisation annuelle à l'AAE, initialement estimée à 900 €, s'élève finalement à 924 €.
  -
  - Madame la Maire propose de régulariser le montant par une nouvelle délibération.
- **Vote :**
  - Résultat : Adopté à l'unanimité.

- **Décision** : Adoptée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.

MAIRIE DE SAINTE-TERRE (Gironde)